



Des huissier qui arcelle ma mere que faire?

Par **aminatera**, le **19/08/2008 à 12:35**

bonjour a tous j'ai un gros probleme avec des huissiers qui veulent me saisir, le probleme est qu'il appel chez ma mere et me menace de saisir chez elle sous prétexte que je recois mon courrier a son adresse
Est ce q'ils ont le droit d'agir de la sorte et appliqué se qi disent?
merci a vous de prendre le temp de me repondre

Par **superve**, le **19/08/2008 à 13:00**

BONJOUR
vous dites que des huissiers veulent vous saisir... Pourquoi ? vous avez des dettes ? des crédits impayés ?? Des décisions de justice ont-elles été rendues à votre encontre ? s'agit-il bien d'huissiers de justice ?
si oui, les huissiers sont effectivement en mesure de procéder à des saisies à votre encontre, même chez votre mère si vous êtes domiciliée chez elle.
vous dites :
[citation]sous prétexte que je recois mon courrier a son adresse [/citation]
cela sous-entend-il que vous n'y vivez pas mais que vous vous faites simplement domicilier chez elle ?
si vous ne vivez pas chez votre mère mais qu'elle vous sert de boîte aux lettres, dites à votre mère d'en informer l'huissier.
concrètement, le mieux que vous puissiez faire pour être tranquille est de prendre contact avec l'huissier, de voir à combien s'élèvent vos dettes et si un jugement a été rendu dans cette affaire et de négocier avec lui un échéancier.
Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **20/08/2008 à 13:54**

Ils ne peuvent pas saisir ce qui ne vous appartient pas.
Ils peuvent venir à votre porte pour

remettre un document a votre Mère.
Votre Mère doit signifier qu'il s'agit de son domicile personnel, elle peut le faire par lettre à l'huissier avec accusé de réception lui précisant que les meubles sont à elle.
Sauf erreur ou omission
Bien cordialement